

## INFORMATION TELISS - Activités périscolaires à compter du lundi 18 janvier 2021

telissnepasrepondre <telissnepasrepondre.telissnepasrepondre@ville-issy.fr>

Sam 16/01/2021 09:13

À : telissnepasrepondre <telissnepasrepondre.telissnepasrepondre@ville-issy.fr>

Chers parents,

Comme cela a été annoncé lors de la conférence de presse du Premier Ministre de ce jeudi 14 janvier, les établissements scolaires restent ouverts.

Nous vous confirmons que les horaires d'accueil habituels des enfants dans les écoles sont maintenus à l'identique, de 7h45 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les horaires du mercredi sont également inchangés. Tous les temps péri et extrascolaires (garderie du matin, temps de restauration, accueils périscolaires, garderie du soir et accueils de loisirs du mercredi) sont donc bien maintenus.

Dès que le nouveau protocole sanitaire édicté par le Ministère de l'Education nationale sera connu, une communication sera effectuée pour informer les familles des éventuelles modifications dans l'organisation des différents temps de la journée.

Aussi, il est d'ores et déjà demandé aux parents, dans la mesure des possibilités de chacun, de récupérer leur enfant durant le temps du midi, et également à la fin du temps scolaire le soir (16h30).

**Concernant les activités périscolaires élémentaires de 16h30 à 18h**, elles font l'objet d'une planification avant le début de chaque trimestre, sous la forme d'une semaine-type, avec un engagement pour le trimestre.

Cependant, compte tenu du contexte actuel, il a été décidé que les modalités de planification de présence à ces activités périscolaires de 16h30 à 18h seraient de nouveau assouplies (comme cela a été le cas sur la fin de la période du 1<sup>er</sup> trimestre).

Ainsi, nous vous indiquons la nouvelle procédure qui sera en vigueur et applicable à compter du lundi 18 janvier prochain :

- **Vous devez toujours procéder à la planification des présences de votre enfant via le Portail TELISS**, pour chacun des temps : garderie matin et soir, restauration, activités 1h30 et mercredi.
- **Concernant les activités périscolaires élémentaires de 16h30 à 18h - activités longues ou études :**
  - La semaine-type que vous aviez enregistré via l'onglet « Inscription » au début de la période (Trimestre 2) sera toujours visible.
  - **NOUVEAUTE** : à compter de ce samedi matin, **vous aurez la possibilité uniquement de décocher la présence de votre enfant à l'« activité 1h30 » (de 16h30 – 18h) jusqu'à la veille minuit, dans l'onglet « Planning » (pas de rajout de présences possible à ces activités).**
- **Concernant l'accueil du matin, la restauration scolaire, et la garderie du soir (18h-18h30) :**
  - Les présences de votre enfant doivent toujours être planifiées dans l'onglet « planning » sur le portail famille TELISS. Les présences peuvent comme habituellement être cochées/décochées jusqu'à la veille minuit, au plus tard.

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A LA FACTURATION :**

Les modalités de planification étant assouplies pour les activités périscolaires, en cas de présence non planifiée de votre enfant, l'application du tarif majoré sera effective.

Inversement, en cas d'absence non justifiée de votre enfant alors qu'il était inscrit à une activité, celle-ci sera facturée.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre précieuse collaboration dans ces circonstances particulières pour l'ensemble des familles.

Pour plus d'informations, nous nous tenons à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 18h au 014 123 8000 (dites "information" après le bip).

L'équipe TELISS